



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 18255

Texte de la question

Mme Marie-Hélène des Esgaulx appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'impossibilité faite aux gendarmes et aux policiers de rechercher l'identité d'une personne appelée depuis un téléphone portable volé, pour confondre le voleur. En effet, l'utilisateur d'un portable peut demander, dans son contrat, une facture détaillée qui laisse apparaître, chaque mois, l'ensemble des numéros de portable appelés dans leur intégralité. Il semble cependant qu'une décision de justice soit nécessaire pour habilitier les gendarmes à contacter les personnes appelées par le voleur lui-même, retardant considérablement le travail d'investigation. Elle lui demande s'il n'est pas envisageable de simplifier la procédure pour accroître les chances de succès des forces de l'ordre dans la lutte contre le vol.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Des Esgaulx](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18255

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3627